

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 45 (1965)
Heft: 3: Problème des villes frontières

Rubrik: La vie économique en Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La vie économique en Suisse

Commerce extérieur

Durant les neuf premiers mois de 1965, les importations de la Suisse se sont élevées à 11 740,1 millions de Fr (augmentation de 1,8 % sur la même période de 1964) et les exportations à 9 166,8 millions de Fr (augmentation de 11,7 %). En conséquence, le déficit de la balance commerciale pour les neuf premiers mois de cette année a diminué de 755,8 millions, soit de 22,7 %, par rapport à celui de 1964 et s'inscrit à 2 573,3 millions de Fr.

Les exportations, cette année, représentent environ 80 % des importations, en regard de 70 % en 1964. Les branches les plus actives dans l'exportation sont l'industrie des machines et celle des produits chimiques.

Budget de la Confédération

Le projet de budget de la Confédération pour 1966 prévoit pour la première fois depuis 1952 un déficit estimé à 369 millions de Fr pour le compte financier qui enregistre les dépenses et les recettes courantes. Toutefois, une estimation de 404 millions dans le compte des variations de la fortune fait ressortir un boni de 35 millions. Par rapport au budget de 1965, on constate une aggravation de la situation résultant du fait que les dépenses accusent une expansion que l'on peut qualifier d'explosive. En effet, figurant au budget pour 1965 pour 4,8 milliards de Fr, elles atteignent presque, pour 1966, 6 milliards. Il faut souligner le gonflement des subventions, qui inscrites pour 1,4 milliard, sont en augmentation de 255 millions. Une telle politique aura comme conséquence inéluctable d'activer les forces inflationnistes et d'aller à l'encontre de la politique de stabilisation.

Lutte contre le renchérissement

Lors de la discussion au Parlement du dernier rapport du Conseil fédéral sur l'application des deux arrêtés concernant la lutte contre le renchérissement, M. Hans Schaffner, conseiller fédéral, a laissé entendre que, très vraisemblablement, l'arrêté sur la construction n'aura pas besoin d'être prorogé. Resterait donc en vigueur l'arrêté sur la limitation des crédits et celui stérilisant les fonds étrangers.

Tâches et problèmes des banques

Dans son dernier rapport annuel, l'Association Suisse des Banquiers souligne l'absence regrettable de mesures tant soit peu énergiques en vue de réduire les dépenses des Pouvoirs publics. L'Association se préoccupe également des mesures légales envisagées ou proposées (réserve obligatoire minimum, « Instrumentarium » de la Banque Nationale Suisse) auxquelles elle préfère des accords volontaires entre la Banque Nationale et les autres Instituts bancaires.

Main-d'œuvre étrangère en Suisse

Le recensement d'août 1965 de la main-d'œuvre étrangère en Suisse fait ressortir une diminution de près de 45 000 personnes, soit de 6 % en une année. Cette compression, qui n'a été possible que grâce à une application extrêmement stricte de l'arrêté fédéral sur la main-d'œuvre étrangère, a imposé à l'économie suisse de lourds sacrifices.

Situation des P.T.T.

La situation financière des P.T.T. se détériore de plus en plus du fait que les dépenses pour le matériel et le personnel croissent plus rapidement que les recettes. Pour 1965, on s'attend à un déficit de plusieurs dizaines de millions, de sorte que les P.T.T. ne seront plus en mesure d'effectuer un versement à la Caisse fédérale, comme cela a été le cas ces dernières années, et de contribuer ainsi aux recettes de la Confédération.

Certaines augmentations des taxes et tarifs des P.T.T. sont donc inévitables. Une expertise, effectuée par des spécialistes britanniques, est en cours.

Fabrique d'armes fédérale

Une expertise faite par le Département militaire fédéral, en accord avec la centrale pour les questions d'organisation de l'administration fédérale, conclut que la poursuite de l'activité de la fabrique d'armes fédérale n'était plus opportune économiquement et sous sa forme actuelle. Une des solutions consisterait dans la liquidation de la fabrique d'armes en tant qu'entreprise indépendante, avec incorporation dans d'autres services fédéraux des parties de l'exploitation indispensables à la Confédération.

Émissions

Pour le quatrième trimestre de 1965, le montant des émissions publiques suisses d'obligations a été fixé, déduction faite des conversions, à 587 millions de Fr. La réduction du montant des émissions soumises à l'approbation de la Commission créée en vertu de l'ordonnance du Conseil fédéral du 24 avril 1964, dépasserait 300 millions de Fr. A ce propos, dans son dernier bulletin, la Société de Banque Suisse constate que la Suisse, qui occupait auparavant le premier rang en Europe sur le marché des émissions internationales, a nettement perdu cette place au cours des deux dernières années. En 1964, les emprunts étrangers placés en Suisse se sont élevés à 386 millions, en regard de 3 milliards de Fr pour l'ensemble des autres places européennes. La part de la Suisse à de telles émissions en Europe a reculé de 90 % en 1960 à 11 % en 1964.

Impôt sur les coupons

Le Conseil National s'est enfin rallié à la décision du Conseil des États supprimant l'impôt de 3 % sur les coupons. En revanche, l'impôt anticipé sera porté de 27 à 30 %, ce qui contribuera à intensifier la lutte contre la fraude fiscale.